

Conditions d'accès à l'installation et aux prestations

1 Objet

Dans le cadre de l'organisation et de la formalisation des procédures de fonctionnement du Centre Technocampus EMC², ce document vise à lister les informations qu'une entité devra fournir au GIP GEMAC afin que celui-ci puisse instruire sa demande. Il est rappelé que deux organes rattachés au GIP GEMAC sont partie prenante dans la décision :

- Le Conseil Scientifique, qui se prononcera sur l'aspect scientifique du projet
- Le Comité d'Animation Mensuel, qui se prononcera sur les autres aspects, y compris les aspects de concurrence, de stratégie industrielle et de propriété intellectuelle.

Les informations sont les suivantes. Celles-ci sont un guide mais ne sont pas exhaustives. Dans le cas d'informations confidentielles, un groupe très limité de personnes seront mandatées pour analyser le dossier.

2 Informations demandées

2.1 Informations générales sur l'entité souhaitant obtenir une prestation de Technocampus EMC²

- Nom de l'entité, du groupe, de la filiale. Points de contact.
- Domaines d'activités, produits, clients, marchés.
- Chiffres clés : au global et pour la part recherche et développement (directement ou indirectement) : chiffre d'affaire, nombre de personnes impliquées.
- Implantation : internationale, nationale, régionale.
- Partenariats, réseau de sous-traitance, adhésion à divers groupements ou pôles de compétitivité.

2.2 Stratégie de Recherche et Technologie

- Projets passés, en cours et à venir : description synthétique.
- Modes de financement de ces projets.
- Type de partenariat et de collaboration (incluant les académiques).
- Implication et rayonnement aux niveaux international, national, régional.

2.3 Projets envisagés dans Technocampus EMC²

- Besoins exprimés : techniques, moyens, savoir, prestations ponctuelles, recherche de partenariat.
- Souhait d'implantation physique : zone de bureaux ou d'ateliers, surfaces nécessaires, type de moyens à implanter et de technologies utilisées, durée de l'implantation, nombre de personnes.
- Apports de l'entité au Technocampus EMC² : intellectuel, moyens, partenariat, réseaux, formations, conseils ...

3 Déroulement de la demande

L'entité demandant l'accès dans Technocampus EMC² soumettra son dossier au GIP GEMAC qui instruira sa demande et transmettra la réponse sous un mois. Dans le cas où les informations contenues dans ce dossier ne seraient pas suffisantes, ce délai pourrait être allongé.

Vos contacts :

Jany Guéret - Directeur

Tél. 02 28 44 34 47 - j.gueret@technocampusemc2.fr

André Golvan - Directeur Technique

Tél. 02 28 44 34 48 - a.golvan@technocampusemc2.fr